

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 24 février 2020

Date d'affichage 24 février 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 5 procurations)

votants 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200304-DEL_0_03_04_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2020

Affichage : 06/03/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE MARS à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Jean THOREAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Daniel GUEDET, M. Michel ARBOUYS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gérard GUESNE, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, M. Thierry BODIN, Mme Sophie DOLLON, M. Gaëtan THOMAS, Mme Delphine LETESSIER

Excusés : M. Philippe GALLAND, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Dominique BURLOT, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Michel DIEDERICH, M. Thierry PERRE, M. Jacky TACHEAU (Pouvoir donné à Josette JACOB)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Jean THOREAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE POUR LE PÔLE PRÉVENTION : « LE RENDEZ-VOUS »

Madame JACOB Josette, Maire-Adjoint en charge de l'Enfance, de la Jeunesse et du Sport rappelle que dans le cadre de la gestion du Pôle Prévention « Le Rendez-vous », un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à initiatives locales en prévention santé va être déposé auprès de La Région des Pays de La Loire.

CONSIDERANT que pour ce faire, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de La Région des Pays de La Loire,

La Région des Pays de La Loire, est susceptible d'accompagner financièrement la commune à hauteur de 7 000 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour - 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- Déposer un dossier de demande de subvention auprès de La Région des Pays de La Loire,
- Signer tous documents, effectuer toutes démarches visant à l'obtention de ces aides financières.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU